



Requête juge des tutelles

Par Souris2024

Bonjour j avais fait une requête auprès du juge des tutelles de mes s?urs handicapés pour recevoir les remboursement des frais avancés .entre temps j ai contacté l Udaf le tuteur de mes s?urs handicapés et j ai annulé ma demande en juillet 2024 mais j ai changé d avis en septembre 2024 mais la juge des tutelles a déjà délivré son ordonnance précisant que j avais abandonné et que donc elle ne statuer pas sur ma requête .que puis je faire pour redemander le remboursement des frais avancés ? Dois je faire une nouvelle requête auprès du tuteur l Udaf ou dois je faire appel de l ordonnance du juge des tutelles ? Et attendre la décision de la cour d appel ?

Par TUT03

Bonjour

pourquoi avoir changé d'avis, les tribunaux sont fortement encombrés, le magistrat ne va pas apprécier, cela dépend des montants réclamés et de la justification des dépenses

voyez déjà avec le tuteur dans un premier temps

Par Souris2024

Je peux refaire des nouvelles requêtes auprès du tuteur ou c est trop tard ?

Par yapasdequoi

Bonjour

Vous pouvez vous adresser au tuteur avec vos justificatifs et lui demander le remboursement. Le juge ne doit être sollicité que si vous n'arrivez pas à vous entendre.

Et évitez de changer d'avis pour rien.